

Fiche signalétique

Klenz-R

Date de publication : 19/11/2007 (j/m/a)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Klenz-R Nettoyant pour réservoir de pulvérisation

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1
519-821-3633

Numéro de téléphone d'urgence : À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° de CAS
Ammoniac	6,0	25 ppm	7664-41-7

Synonymes : Inconnus.

Nom chimique : Nettoyant à l'ammoniac.

Usage(s) du produit : Nettoyant pour réservoir de pulvérisation.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Sommaire : La présente fiche signalétique fait état des propriétés dangereuses de tous les ingrédients qui entrent dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Sommaire d'urgence : Peut causer une irritation grave des yeux. Peut irriter la peau et le système respiratoire. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas **ET** s'il y a absence de pouls. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Ingestion : Si la victime n'est pas évanouie et qu'elle n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200-300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. **NE PAS FAIRE VOMIR**. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair : > 93,3 °C.

Température d'auto-ignition : Non déterminée.

Limite d'inflammabilité (inférieure) : Aucune donnée.

Limite d'inflammabilité (supérieure) : Aucune donnée.

Moyens d'extinction : Pour des incendies importants, utiliser une mousse aqueuse qui forme un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. Pour des incendies de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

Techniques de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

Autres risques d'incendie ou d'explosion : Le produit chauffé libère du gaz ammoniac et la combustion produit des oxydes d'azote. Les vapeurs peuvent exploser à des températures élevées si elles sont exposées à une source d'ignition.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Déversements, fuites ou dégagements : Porter un équipement de protection individuelle. En cas de déversement au sol, endiguer le déversement pour arrêter la fuite et empêcher la contamination de se propager au moyen d'un absorbant convenable. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière avec un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

Produits chimiques de désactivation : Utiliser du lait de chaux, du calcaire ou du carbonate de sodium pour neutraliser le produit.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Méthodes de manipulation : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate, et éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder loin des sources de chaleur et d'ignition. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Ne pas exposer le produit à des températures qui dépassent 30 °C.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Utiliser des lunettes protectrices contre les agents chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables.

Protection respiratoire : Un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA, s'il est requis. Pour des niveaux qui dépassent la TLV jusqu'à 10 fois.

Équipement de protection supplémentaire : Bassin oculaire.

Vérifications techniques : Assurer une extraction d'air local et une aération adéquates lorsque le produit est pulvérisé.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide, brun et visqueux.

Odeur : Ammoniac.

Poids volumique apparent : 1,01.

Point d'ébullition : Non déterminé.

Point de fusion : Non déterminé.

Solubilité (eau) : Soluble.

Solubilité (autre) : Aucune donnée.

pH : 10,2.

% volatile : Non disponible.

Taux d'évaporation (éther=1) : Non déterminé.

Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) : Aucune donnée.

Densité de vapeur (air=1) : 0,6 (pour l'ammoniac).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Températures élevées, étincelles et sources d'ignition. La chaleur provoque la décomposition des solutions d'ammoniac et libère du gaz ammoniac.

Matières incompatibles : Acides minéraux, alcalis, halogènes, oxydants forts et réducteurs.

Produit(s) de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut produire des émanations délétères, notamment des oxydes d'azote, de carbone et de soufre.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Sommaire : Peut causer une irritation grave des yeux. Peut irriter la peau et le système respiratoire. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Données toxicologiques

Ammoniac

DL₅₀ orale (rat) : 350 mg/kg

CL₅₀ inhalation (souris) : 4 230 ppm/h

Inhalation : Très irritant à des niveaux qui dépassent 400 ppm, ce qui peut entraîner une toux, une douleur thoracique, un œdème pulmonaire ou un bronchospasme. Remarque : Lorsqu'on respecte les conditions usuelles d'emploi, le niveau d'ammoniac se situe bien au-dessous de 400 ppm.

Contact avec la peau : Peut irriter la peau. Peut provoquer la formation d'ampoules en cas de contact prolongé ou répété. Les symptômes peuvent être retardés.

Contact avec les yeux : Cause une irritation grave des yeux. Peut provoquer une ulcération des yeux.

Ingestion : Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Peut provoquer des nausées, le vomissement, la diarrhée et des douleurs abdominales ou une ulcération abdominale.

Effets chroniques : Le contact répété avec la peau peut provoquer une dermatite. Peut aggraver les problèmes de peau et les maladies pulmonaires existantes.

Cancérogénicité : Les matières actives du produit ne sont pas classées comme cancérogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques : Non déterminés.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

Persistance et dégradation : Inconnues.

13. ÉLIMINATION

Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

14. TRANSPORT

Classification TMD : Non réglementé.

Téléphone d'urgence transport : 613-787-5620.

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT) : D2B.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

Rédaction : Norac Concepts Inc.